

Bonification poste à profil (POP)

Le mouvement sur postes à profil POP permet de pourvoir des postes à forts enjeux par des personnels issus de toute académie, en mettant l'accent sur la recherche de la plus grande adéquation entre les exigences du poste et le profil du candidat (postes liés à des projets d'établissement, de coordination d'équipes, ou encore implantés dans zones présentant des spécificités territoriales, en particulier en zone rurale isolée ou zone montagneuse). Afin de garantir la stabilité des équipes pédagogiques, les enseignants retenus dans le cadre de la procédure POP et ainsi affectés définitivement dans l'académie, devront respecter une durée minimale de trois ans sur poste avant de pouvoir participer à nouveau aux mouvements inter et intra-académiques.

Après trois années d'exercice sur poste à profil, en position d'activité, l'expérience et le parcours professionnel des agent(e)s sont valorisés à hauteur de 120 points sur tous les vœux exprimés au mouvement national à gestion déconcentrée (phase interacadémique et phase intra-académique) à compter des opérations de mobilité organisées au titre de 2025.

Ces points sont cumulables avec les autres bonifications.